



USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP nationale des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

des 24 et 25 juin 2008

La CAP est présidée par Monsieur Paul ANDRE adjoint au sous directeur DGPA /SP/ AMT

Secrétaire adjoint

La CFDT est désignée (tour de rôle entre syndicats).

déclaration préalable des élu(e)s CFDT

Un groupe de travail administration/syndicats relatif à la situation des adjoints administratifs a été constitué au ministère sur décision du 19 juin 2007. Il avait pour objectif d'examiner les questions de recrutement, déroulement de carrière et indemnitaire.

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois. Il n'avait pas de ligne de travail, pas d'objectif, on n'est donc pas surpris que les conclusions qui devaient être rendues en mai 2008, ne le soient toujours pas.

Mais les problèmes restent...

La frénésie de réformes, de mutualisation, de rationalisation, de réorientation, de refondation accentue les stress, la fatigue et la perturbation de l'ensemble du personnel quelle que soit la catégorie.

Dans tous ces bouleversements, que vont devenir les Adjointes Administratives ?

Ce n'est pas avec les mesures catégorielles ou indemnitaires promises pour 2008, que le moral de ces agents sera meilleur :

Mesures catégorielles : le taux de promotions est relevé de 14 à 17% pour la promotion à AAP2 et le régime indemnitaire est de 100 euros pour les personnels qui ne percevaient pas le complément géographique, ex NBI tranches 1 à 5.

Si on peut se féliciter qu'enfin tous les personnels aient le complément géographique, il est inadmissible de l'étaler sur 4 ans, et de faire pour de nombreux adjoints administratifs de l'année 2008 une année blanche ;

Au sein de notre ministère nous vivons déjà des injustices indemnitaires, qu'en sera-t-il demain dans des directions aux origines multiples ? Les écarts pour les personnels de catégorie C administratif entre les ministères de l'Agriculture et le MEEDDAT vont de + 700 euros pour un adjoint administratif 2ème classe à +1.200 euros pour un Adjoint Administratif Principal de 1ère.

Face à ces inégalités entretenues, nous demandons l'ouverture d'un chantier indemnitaire avant le vote du budget 2009/2011.

Au sujet du taux promus sur promouvables nous réitérons notre demande d'un ratio à la hauteur des besoins soit plus 50% pour les promotions d'AAP1 et d'AAP 2 pour qu'enfin tous les personnels puissent avoir un vrai déroulement de carrière. Nous réclamons aussi l'indice terminal 430 pour la filière administrative.

Par ailleurs, nous dénonçons comme nos collègues des SAE le faible taux de promotion au grade de SA alors que nombre d'agents exercent des fonctions de catégories B reconnues. Pouvez-vous nous présenter les conditions d'application de la clause de sauvegarde ??

Au sujet du recrutement

Il est prévu 213 recrutements en 2008, ces recrutements sont pour nous notoirement insuffisants. Les besoins dans les services eux-mêmes sont bien réels. Il suffit de voir le nombre croissant de recours à des vacataires qui y est fait.

Quel est le nombre de recrutements en échelle 3 et échelle 4 ?

La réorganisation de notre ministère devrait comme au Ministère des Finances avoir un accompagnement social digne de ce nom :

Aux Finances dans le cadre de l'accompagnement le ministre a acté : des promotions de C en B à plus de 65% sur 3 ans soit 4.950 postes Pour rappel l'examen professionnel de C en B à permis la promotion d'environ 1.200 agents.

Un taux de promotion au grade d' AAP 2 fixé à 55% et d'adjoint administratif 1ère classe à 66%.

Depuis de nombreuses années nos demandes sont identiques à chaque CAP, l'administration nous écoute, mais ne nous entend pas beaucoup. Que devient le dialogue social dans ce ministère alors que la CFDT vient de signer avec d'autres organisations syndicales un accord sur la modernisation du dialogue social dans la Fonction Publique. Nous demandons sa mise en œuvre le plus vite possible au sein de notre ministère.

Réponse de l'Administration :

- Il est prévu le recrutement de 85 personnes en échelle 4, et 79 travailleurs handicapés.
- 169 postes pour l'examen professionnel de Secrétaire Administratif au titre de l'année 2008.
- Les résultats d'admissibilité sont prévus début septembre 2008.

Mutations des adjoints administratifs

Rappel : la CAP n'est compétente que pour les mutations sur des services où la gestion n'est pas déconcentrée (écoles d'archi, parcs nationaux, administration centrale, détachés,...).

Date d'effet au 1^{er} septembre 2008 sauf mention contraire dans la case observation.

Nom.....	Service d'origine	Service d'accueil .	Observation
LHERMET Sylviane	DDE 03.....	DIRCE/SIR MOULIN	
DZIERWA Maryline.....	DIRNO.....	DIRNO/ANT CAEN	
WERS Lucette	DIRNO.....	DIRNO/DIST EVREUX	
ROCHE Céline.....	DDE2B	STRMTG/STRMTG	
LOUHIBI Saïda	CGPC.....	DIRO/DIST NANTES	
GERNE Isabelle.....	DIREST	DIR EST/DIR DE METZ	
VENTURINI Bernadette.....	DIREST	DIR EST/DIR CISGT METZ	
ALBERTY Valérie	DDE 59.....	DIR NORD/DIRN-SPT (au 01/11/2008)	
HAROUN Jasmine.....	DGMT	LCPC/BCC	
DOUCET Rosalie.....	ANAH	MEEDDAT	
DIA Mariama.....	DDEA 95	M.ENVIR/DPPR	
SCHEID Fabrice	DIREAU ENVI.	M ENVIR/DGA/IFORE	
CALOGEROPOULOS Théodora.....	CGPC MIGT 11	M.ENVIR/DGA/IFORE	
CARON Isabelle	DDE 62.....	DIR NORD	
CHAMBOST Jocelyne	DDE 92.....	CGPC/MIGT 2	
JONQUAIS Nathalie	DIRNO.....	DIRNO/SG	
AUDOIN Gisèle.....	DDE 87.....	DIRCO/SG	
MOREAU Monique	DRE Limousin	DIRCO/SIR	
LAQUITAINE Antoinette	DDE 971.....	DGPA/EB/GBF	
BLAISE Denis	SN SEINE	DGPA/PA/RS	
BORREGO Pierre.....	SETRA	DGPA/SP/RCF2	
FEIGNA Pierre-Elie.....	DDE 92.....	DGPA/SP/RCF2	
COMUCE Cyana	MEEDDAT.....	DGPA/EB/GBF2	
VIGLIETTI Alain.....	CAB.TRA.EQUI.TOU	DGPA/AJIL/PLM1	
BROUTE Carine	DSCR	DGPA/AJIL/CV2	
COULPERT Jacques.....	DDE 93.....	DSCR/SR/R2	
MOKE NGONDA Liliane	DIR IF.....	DIR IF/SIR EST	
ANDRIAN Serge	DIR IF.....	DIR IF/SG	

Détachements « entrants » 2008

Les détachements se font au 1^{er} septembre 2008

34 demandes ont été examinées par la CAP.

Ont été acceptés :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
JULIEN Anne	Com.Jarville.. ..	DDE 03
FOURNIER Bernadette	Culture	DIREN Bourgogne
BAHUON Aurélia.....	Mairie Ste Foy	DDE 27
ANDRE Loïc.....	ENIM Paimpol.....	DDE 22

Détachement entrants (suite)

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
BOUHENNI Nathalie	Education Nat	DDE 28
GUYOT Aurélie	Marie Morancez	DDE 28
GUILBEAU Sylvie	Budget	DRE Midi Pyr
BUHAGIAR Corinne	IGN	DRE Midi Pyr
AYMONNIER Christelle	CHU Mirecourt	DRE Midi Pyr
LEMYRE Sophie	DRAM Caen	DIREN Midi Pyr
GOUDET Malika	Agriculture	DDE 33
ANDRE Véronique	Défense	DRE Bretagne (Poste 43089)
WOLTER Angélique	Intérieur	DRE 51
VIGNOT Céline	CHU Châlons Champ	DRDE 51
LEHUT Sylvie	Budget	DRE Champ/Ardenne
ROYER Corinne	Education Nat	DRE 51
BONIFACE Monique	CG Nord	DIR Nord
DARGON Isabelle	DDE 17	DRE Auvergne
DUJARDIN Jessica	Défense	DRE Limousin
MONTIERO J .Paul	La Poste	DREIF
PAGNON Carole	Intérieur	DIREN Limousin
REJON M-Christine	DIACT	Cabinet
LAMY Anne	Affaires sociales	Cabinet
MEDANI-BESNI Nora	Intérieur	Secrétariat Etat
TROUILLER Florence	Santé	DGUHC
NAKADERA Maryline	France Télécom	DGPA/FNASCEE
MARCITEAU Isabelle	Education Nat	DIRIF
DEMERY Laurence	La Poste	DIRIF
JEUDY Christine	Défense	DIRIF

Détachement acté favorable sous réserve de l'avis de la CAP locale :

MAIGNE-MAURELAgricultureDRE 69

1 dossier a été retiré sur demande de l'agent.

1 dossier a reçu un avis défavorable.

2 dossiers n'ont pas été examinés ; la CAP locale n'ayant pas eu lieu.

Intégration après détachements entrants (date de principe)

Nom	service	date
ARAMAN-LE-DORTZ Caroline	ITMOT 33	En fonction de la date de détachement
BOCCHIERI Maryline	DGPA /BP	Idem
BOVIN Annick	DDE 80	Idem
CARBASA Odette	DGMT	idem
CONG Minh	LCPC	Idem
DELBART Dominique	DDEA 95	Idem
DUMOLIE Maryse	SN Rhône Saône	Idem
KOEHLER Nicole	DDE 06	Idem
LEBOUCHER Stéphanie	DDEA 95	Idem
MEULEAU Jocelyne	CETE Médit	idem
PASTRE Eric	DDE 31	Idem
PRUD'HON Sylvie	DGPA /BP	Idem
QUERE Loïc	DDE 14	Idem

Reclassement professionnel d'AES dans le corps des adjoints pour raisons médicales

Les reclassements sont prononcés à la date du 1^{er} septembre 2008.

Nom	Service
Bernard DAURAT	DDE 01
Frédérique RENAULT	SN SO
Daniel RIGAL	DDE 13
Thierry TONOT	DDE 21

Intégrations après reclassement professionnel pour raisons médicales

La CAP a émis 7 avis favorables pour les demandes d'intégrations présentées après avis du comité médical.

Nom	Service	date
CARCOPINO Pierre	DDE 2A	En fonction de la date de détachement
CROULLEBOIS Michel	DDE 91	Idem
GIOIRA Marc	SN Seine	Idem
JUMARIE Michel	DDE 92	Idem
LEFEVRE Williams	DDEA 78	Idem
MARTIN Sylvie	SN Seine	Idem
MENANT Catherine	DRE 35	Idem

Reclassement des agents de Mayotte

Nom	Service	Grade de reclassement
MOUSSA Nadia	SUB/BA/PAMANDZI	E4 1 ^{er} échelon
AHAMADI Fatima	CP MAMOUDZOU	E4 1 ^{er} échelon
MADI Rassoulou	SG/COMPTA MAMOUDZOU	E4 1 ^{er} échelon

Détachement des AES et CEE dans le corps des Adjointes Administratifs

La CAP a émis 11 avis favorables . Date d'effet au 01/09/08.

Nom	Service	Grade d'accueil
ALEXANDRE Alex.....	DDE 973	AA1 (E4)
AMARANTHE Vincent.....	DDE 973	AA1 (E4)
BURLE Jacky	DDE 13	AA1 (E4)
DIQUELOU Elisabeth.....	DDE 29	AA1 (E4)
ESTOR Christian.....	DDE 48	AA1 (E4)
GOBINET Patrick	DDE 81	AAP2 (E5)
PINEAU Evelyne	CETE Normandie.....	AA1 (E4)
SAQUET Frédéric	DDE 81	AAP2 (E5)
KUNTZ Pierre.....	DDE 67	AAP1 (E6)
PEREZ Pascal	DDE 67	AAP2 (E5)
OSTERMANN Fabrice.....	DDE 67	AAP2 (E5)

Titularisation de travailleurs handicapés

La CAP a émis 14 avis favorables

Nom	service	date
BEAUCHENE Mélissa.....	DDE 975	01/09/08
BEQUET Françoise.....	DDE 14	01/10/08
BERTHIER Marie-Ange.....	DGPA.....	01/10/08
BLANCO Nathalie	DDE 54	01/11/08
CESARO Brigitte	DDE 54	01/11/08
COLLIER Bruno	DDE 51	01/09/08
IBANEZ Nathalie	DGPA.....	01/09/08
JULIEN Nelly	DDE 14	01/09/08
LAMPS Françoise	SN Strasb	01/09/08
MEZARI Djahida.....	DGPA.....	01/09/08
SEULIN Laurent.....	DRE 35	15/09/08
TECHER Françoise.....	DDE 14	01/10/08
TROTEL Carine.....	DRE 35	15/09/08
VITRANT-SERGEANT Amanda	DDE 92	01/08/08

La CAP a longuement débattu sur le refus de titularisation d'un travailleur handicapé. Le dossier de l'administration étant incomplet, de nombreuses incohérences sont apparues dans la présentation du dossier et le service n'a pas mis tout en œuvre pour permettre une intégration de cet agent (manque de moyens, manque de formation). Les organisations syndicales ont obtenu à l'arraché après un débat de plus de 2 heures que ce dossier soit revu à la prochaine CAP de novembre et ont demandé que l'agent puisse effectuer les prochains six mois dans un autre service. Ce délai obtenu a évité le licenciement souhaité hier par l'administration.

sachez que les élu(e)s sont d'autant plus efficaces qu'ils disposent d'éléments fournis avant la Pré CAP ou la CAP.

**Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP
contactez les élu(e)s CFDT à la CAP locale des adjointes de votre service ou
les élu(e)s à la CAP nationale
prochaines dates**

Pré CAP : le 23 octobre 2008

**La prochaine CAP promotion aura lieu en novembre 2008
(date à déterminer par la DGPA)**

Marc PETITJEAN (DDE Moselle)..... Tél : 03.87.34.34.40
Lydie LOMBARD (CG 52)..... Tél : 03.25.33.88.35
Isabelle HARTMAYER (DDE Drôme)..... Tél : 04.75.79.75.79
David HEUVET (CETE MED)..... Tél : 04.42.24.72.07
Dominique LEON (Permanence CFDT) Tél : 01.40.81.24.00
C. ASSELIN DE BEAUVILLE (DDE 973) *excusée* Tél : 05.94.39.80.48

Élections du CTPM (comité technique paritaire ministériel) le 26 juin 2008.

N'oubliez pas

Que vous soyez en poste en administration centrale ou dans un service déconcentré, dans une école ou un établissement public voter pour la CFDT, c'est voter pour vous et pour les valeurs que nous partageons !

Nos représentants au CTPM s'engagent notamment à

- représenter les personnels dans leur diversité
- défendre les intérêts collectifs dont ceux influant sur les situations individuelles
- participer activement aux débats, et assurer leur transparence,
- agir pour améliorer les conditions de travail et la politique sociale.

Plus vous serez nombreux à voter CFDT, plus vos représentants CFDT auront du poids pour débattre et faire valoir vos intérêts.

Règle d'accès aux Promotions pour 2008

Le décret n° 2006-1458 du 27/11/2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C administratif prévoit en son article 12ter que « les fonctionnaires qui remplissaient les conditions pour obtenir un avancement de grade avant le 01/10/2005 et qui ont perdu cette possibilité continuent, par dérogation aux dispositions des statuts particuliers à être éligibles à ces avancements, pendant 3 ans (2006 – 2007 et 2008) ».

Les listes nominatives qui remontent des services à la DGPA et qui sont étudiées en CAP Nationale sont les listes issues des CAP locales. S'il y a eu désaccord local, **c'est la liste de l'administration figurant dans les documents remis aux membres de la CAP Nationale qui est examinée en CAP Nationale.**

D'où l'importance en CAP locale d'arriver à un compromis quand cela est possible.

Quand le compromis n'est pas possible, il faut indiquer dans le procès verbal les raisons du désaccord et faire confirmer le désaccord par un vote.

L'administration n'admet une discussion en CAP Nationale que dans la situation suivante :

- le désaccord doit être bien identifié et motivé dans le PV de CAP locale,
- il doit y avoir un désaccord unanime de la part des représentants du personnel,
- seuls les noms figurant, quelque soit leur ordre de classement, dans les 2 listes divergentes (administration et représentants du personnel) feront l'objet d'un débat pour être éventuellement retenus et classés par la CAP Nationale,

En Pré - CAP nationale, quelques semaines avant la CAP nationale, vos élus nationaux peuvent intervenir sur les agents proposés par les élus locaux et non retenus par l'Administration locale. *« Suite à ces interventions des élus, la DGPA interroge les services concernés qui donnent les raisons de la " non-proposition ". Parfois, la proposition est revue pour l'année suivante. »*

Il est donc important de faire parvenir aux élus nationaux, aussitôt la CAP Locale tenue, les extraits du PV de la CAP locale en cas de désaccord.

ATTENTION : les agents figurants sur les listes et ne répondant pas aux critères de la CAP sont RAYES systématiquement.

Régime indemnitaire 2008 des adjoints administratifs

Le complément indemnitaire exceptionnel de fin 2007 a été intégré dans la dotation 2008. Ce montant est inchangé pour l'attribution des primes 2008, pour :

- l'administration centrale (**tableau 1**)
- la région Ile de France (**tableau 2**)
- les régions déjà dotées de l'ex-NBI géographique (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie) – (**tableau 3**)

Pour les agents des Services Déconcentrés des autres régions, (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Outre-mer) une prime de 100 € leur a été (gracieusement) attribuée. – (**tableau 4**)

Pour tous les agents, la part relative à l'ex-NBI et la prime de 100 € ne sont pas soumises à modulation.

La modulation individuelle pour les adjoints administratifs affectés en Services Déconcentrés est de : 0.95 à 1.05 (Ile de France et Province) et de 0.80 à 1.20 pour l'Administration Centrale.

(tableau 1)

<i>Adjoints administratifs en administration centrale</i>	<i>2007</i>	<i>Complément 2007</i>	<i>Part fixe ex-NBI</i>	<i>Primes 2007 = Primes 2008</i>
AA P 1 ^{ère} classe	4.400	690	540	5.630
AAP 2 ^{ème} classe	4.210	530	540	5.280
Adjoint 1 ^{ère} classe	3.750	550	540	4.840
Adjoint 2 ^{ème} classe	3.750	550	540	4.840

(tableau 2)

<i>Adjoints administratifs en Ile de France</i>	<i>2007</i>	<i>Complément 2007</i>	<i>Part fixe ex-NBI</i>	<i>Primes 2007 = Primes 2008</i>
AA P 1 ^{ère} classe	3.220	460	540	4.220
AAP 2 ^{ème} classe	3.080	480	540	4.100
Adjoint 1 ^{ère} classe	2.985	530	540	4.055
Adjoint 2 ^{ème} classe	2.985	230	540	3.755

(tableau 3)

<i>Adjoints administratifs régions déjà dotées de l'ex-NBI géographique</i>	<i>2007</i>	<i>Complément 2007</i>	<i>Part fixe ex-NBI</i>	<i>Primes 2007 = Primes 2008</i>
AA P 1 ^{ère} classe	3.220	+ 100	540	3.860
AAP 2 ^{ème} classe	3.080	+ 100	540	3.720
Adjoint 1 ^{ère} classe	2.985	+ 100	540	3.625
Adjoint 2 ^{ème} classe	2.985	+ 100	540	3.625

(tableau 4)

<i>Adjoints Administratifs des autres régions</i>	<i>2007</i>	<i>Complément 2007</i>	<i>Part fixe ex-NBI</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Part fixe 2008</i>	<i>Primes 2008</i>
AA P 1 ^{ère} classe	3.220	+ 100	0	3.320	+ 100	3.320
AAP 2 ^{ème} classe	3.080	+ 100	0	3.180	+ 100	3.280
Adjoint 1 ^{ère} classe	2.985	+ 100	0	3.085	+ 100	3.185
Adjoint 2 ^{ème} classe	2.985	+ 100	0	3.085	+ 100	3.185

2008 : année blanche pour de nombreux agents !

Et après : Pour le budget triennal 2009-2011

- Poursuite de l'augmentation de la prime de 100 € non modulable pour rattraper en 4 ans la part de l'ex-NBI géographique attribuée aux autres adjoints administratifs !!!
- Annonce de la DGPA pour aligner le régime indemnitaire « Équipement » sur celui plus favorable de l'Agriculture.